



ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LA COMMUNE

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Le Maire de BRAINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 (1°),
Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-4 et R.583-1 et suivants,
Vu la loi 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, notamment son article 41,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2,
Vu l'arrêté municipal en date du 27 août 2013 réglementant les horaires d'éclairage public dans la Commune,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2022 portant sur l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune,
Vu l'arrêté n° 170/2022 en date du 12 octobre 2022 réglementant les horaires d'éclairage public dans la commune,
Considérant qu'il est nécessaire de réduire la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et le gaspillage énergétique,
Considérant que si l'éclairage public contribue à la sécurité des personnes et des biens, son fonctionnement en continu n'est pas justifié dans certains lieux et à certaines heures,
Considérant l'avis favorable du conseil municipal en date du 14 novembre 2023 souhaitant retarder l'horaire de coupure pendant la période hivernale et souhaitant modifier la date de la période hivernale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article de 2 de l'arrêté n° 170/2022 du 12 octobre 2022 est ainsi modifié : A compter du 20 novembre 2023, l'éclairage public sera interrompu totalement sur l'ensemble du territoire communal l'été du 15/05 au 31/08 et coupé de 23 h 00 à 6 h 00 du 01/09 au 14/05 tous les jours de la semaine.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 170/2022 restent inchangés.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en Mairie.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de SOISSONS.
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BRAINE.
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de BRAINE.

Fait à BRAINE, le seize novembre deux mille vingt-trois



Le Maire,

François RAMPELBERG